

Jusqu'à 15.000 euros pour les artisans et commerçants

Orac, ô espoir !

La com' com' lance une nouvelle Opération de restructuration de l'artisanat et du commerce (ORAC) : tout investissement sera aidé à hauteur de 20 % et jusqu'à 35 %.

LA nouvelle ORAC lancée par Ardenne Rives de Meuse, qui concerne tous les commerçants et artisans (excepté les hôteliers) des 17 communes, offre donc une bouffée d'oxygène à des professionnels parfois asphyxiés.

Troisième ORAC en dix ans (les précédentes se sont étalées de 1997 à 2000 et de 2001 à 2004), celle-ci démarre le 1^{er} mai et court sur trois ans. En association avec les chambres consulaires, elle s'inscrit dans le cadre du Contrat de redynamisation du site de défense de Givet.



Salim Hamlil, au Croquemouche, a bénéficié de 3 500 euros lors de la dernière ORAC.

Ses principes sont simples. « A condition, explique Samuel Ribeiro, de la communauté de communes, que les entreprises réalisent un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 million d'euros, elles pourront déposer un dossier au Centre d'innovation et de services aux entreprises (CISE), afin que leur investissement soit subventionné ».

De Fumay à Givet, plus d'une dizaine de commerçants et

d'artisans ont déjà envoyé une demande.

130 projets en 3 ans

Concrètement, cela va du boulanger qui veut acquérir un nouveau four à pain à la boutique de prêt-à-porter qui veut embellir sa boutique, en passant par l'artisan de production qui souhaite rénover ses machines. La mise aux normes des locaux est également concer-

née.

Si les entreprises remplissent les conditions exigées (un chargé de mission ORAC, qui doit être nommé cette semaine, aura la responsabilité de suivre chaque demande), le mécanisme d'aide s'enclenche : l'Etat, par l'intermédiaire du FRED (Fonds de restructuration des équipements de défense), verse 20 % de l'investissement hors-taxes. Le plafond des aides

est fixé à 15 000 euros.

L'aide pourra si besoin atteindre 35 % grâce à l'intervention (pas encore confirmée) du Conseil général ou de la com'com'.

En ces temps de disette, l'ORAC troisième du nom pourrait bien crouler sous les dossiers. Lors d'une réunion de présentation il y a quelques semaines au CISE, plus de 40 personnes se sont déplacées.

La dernière ORAC, entre 2001 et 2004, avait permis de subventionner plus de 130 projets, pour un total frôlant le million d'euros. A titre d'exemple, la boulangerie - salon de thé Le Croquemouche, rue Gambetta, avait obtenu 3 500 euros (sur un investissement de 17 500 euros).

« Cette aide m'a bien servi, assure son gérant Salim Hamlil. Cela a facilité le changement de certaines machines, l'acquisition d'autres et des travaux de toiture ». D'ailleurs, il compte bien profiter de la nouvelle ORAC pour monter un nouveau dossier...

Guillaume LÉVY

Les artisans et commerçants peuvent prendre contact avec le CISE. Tél. : 03.24.42.67.67.